

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [snrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:snrscgt@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 204 du 19 juin 2009**

## **La lutte ne s'arrête pas dans la recherche**

La lutte des personnels des laboratoires des organismes et des universités pendant plusieurs mois a contraint le ministère à annoncer le gel des suppressions d'emplois pour 2010 et 2011 et à rendre les postes confisqués dans les organismes pour financer l'accompagnement des chaires. Il n'en reste pas moins que nombre de revendications sont toujours d'une actualité brûlante. Des milliers de CDD sont toujours salariés dans les organismes et les universités, l'ensemble de leurs droits sociaux et professionnels n'étant souvent pas respectés. Des milliers de jeunes scientifiques n'ont toujours comme seule perspective que plusieurs années de galère après leur doctorat avant de se porter candidat à un hypothétique poste stable.

Au lieu d'organiser la coopération entre organismes et universités, le gouvernement continue à vouloir imposer aux organismes une réforme dont les principes restent dans le droit fil d'un démantèlement annoncé du service public : mise au pas des thématiques et des équipes, asservissement aux intérêts à court terme des grands groupes industriels, mise en concurrence généralisée des individus et des laboratoires, rationalisation des coûts et des implantations scientifiques, casse des garanties du statut de fonctionnaire, voire du statut lui-même.

La mise au pas du CNRS en est le premier exemple. Le projet de décret organique du CNRS, annoncé quelques heures après la réunion plénière du Comité national du 10 juin, est inacceptable. Il enlève toute possibilité d'évaluation au CNRS. Les syndicats soussignés demandent que ce projet de décret comme le Contrat d'objectifs et de moyens soient retirés de l'ordre du jour du Comité technique paritaire du 18 juin. Le Contrat d'objectifs et de moyens, qui sera aussi soumis au vote du Conseil d'administration du Centre le 25 juin en Suisse, entérine cette mise au pas de l'organisme.

Mais, les décisions pour le décret comme pour le COM ne se prennent plus depuis longtemps au CNRS, c'est le ministère qu'il faut interpeller. Les organisations soussignées iront donc au ministère le vendredi 19 juin à 10 heures pour exiger :

- le retrait du projet de décret organique qui affaiblit considérablement le CNRS en lui retirant son rôle dans l'évaluation des recherches, ainsi que le retrait du consortium de l'agroalimentaire.
- le report du vote du Conseil d'administration du CNRS sur le Contrat d'objectifs et de moyens qui reste inacceptable malgré les annonces gouvernementales.
- des organismes de recherche qui ne soient pas transformés en agences de moyens.
- un plan de créations de postes de 5% des effectifs de titulaires des organismes par an – tout en augmentant aussi le nombre de postes créés à l'université – et une augmentation des crédits de base des laboratoires de 25% immédiatement afin de lutter contre l'emploi précaire et permettre aux laboratoires de se libérer d'une politique de projets à court terme (ANR, projets européens, ...).
- une revalorisation des carrières sur la base d'une reconnaissance des qualifications sans primes individualisées.

**Le jeudi 25 juin**, jour où la direction du CNRS a convoqué le Conseil d'administration à Genève pour décider de l'avenir du CNRS, les organisations soussignées appellent à **se rassembler à 11 heures au siège du CNRS pour débattre de l'avenir que nous voulons pour le service public de recherche.**

**SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SGEN-CFDT, UNEF**